

Le Belcourtois

Nous sommes de retour dans nos bureaux

D'importants travaux ont été réalisés au centre communautaire via le programme de la Taxe sur l'essence (TECQ) pour l'amélioration de la qualité de l'air du centre communautaire et le réaménagement des bureaux administratifs.



L'aménagement de nos nouveaux bureaux administratifs n'est pas finalisé, mais nous sommes prêts à vous y accueillir.

COVID – 19 - Réouverture du bureau municipal

Le bureau municipal est de nouveau accessible aux citoyens.

- ↳ Une seule personne à la fois sera admise au comptoir de réception.
- ↳ Si vous désirez une consultation avec la directrice-générale ou avec l'inspecteur municipal, vous devez prendre rendez-vous au préalable : 819-737-8894 ou info@munbelcourt.ca



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELCOURT**

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 167-20
CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION AU MAIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par la soussignée, Nathalie Lizotte, directrice générale de la municipalité de Belcourt, de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, le Conseil municipal de Belcourt a présenté et déposé le projet de règlement # 167-20 concernant le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire;

QUE le règlement numéro 167-20, a pour effet de remplacer le règlement numéro 163-19.

Ce projet de règlement prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, une rémunération annuelle de 3 968,387\$ sera accordée au maire de la Municipalité de Belcourt et une rémunération annuelle de 1 322,79 \$ sera accordée à chacun des conseillers de la Municipalité de Belcourt.

A ce montant s'ajoute une allocation de dépense égale à la moitié de leur rémunération.

	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Total
Maire	3 968,38 \$	1 984,19 \$	5 952,57 \$
Conseiller	1 322,79 \$	661,40 \$	1 984,19 \$

La rémunération de base et l'allocation de dépenses sont indexées annuellement.

Ce projet de règlement prévoit également qu'une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions alors qu'il les a occupées pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat. Le calcul de l'allocation de transition se fait conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 219, rue Communautaire, Belcourt, du mardi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h ou sur le site internet de la municipalité www.munbelcourt.ca documents administratifs.

Donné à Belcourt, ce 9^e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Nathalie Lizotte
Directrice générale.

Rendez-vous avec votre bac brun : Distribution gratuite, le jeudi 1^{er} octobre

Dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières compostables, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) a annoncé les détails concernant la distribution des bacs bruns.

Grâce à un partenariat avec Eldorado Gold Québec, les bacs seront offerts gratuitement. En retour d'un investissement de 400 000 \$ dans le projet, l'ensemble de la production de compost de la MRCVO sera remis à la minière à des fins de rétablissement de parcs à résidus miniers.

La distribution des bacs pour les propriétaires de BELCOURT

- ↳ Jeudi 1^{er} octobre de 12 h à 20 h
- ↳ Abri des patineurs : 219, rue Communautaire



À L'INTÉRIEUR DE VOTRE BAC BRUN, VOUS TROUVEREZ:

- ↳ Votre petit bac de comptoir, pour transvider vos restes de table de la cuisine au bac.
- ↳ Votre nouveau calendrier de la collecte des matières résiduelles 2020-2021, en vigueur dès le 1^{er} novembre prochain.
- ↳ À l'endos, votre aide-mémoire des matières acceptées et refusées dans le bac brun.

Pour bien outiller la population, une campagne de sensibilisation et d'information se poursuivra tout au long de l'implantation. Un nouveau portail Web et un guide imprimé seront lancés à l'automne. Des séances d'information seront également diffusées sur diverses plateformes. La population est invitée à suivre la page Facebook de la MRCVO et son site Web, ainsi que les médias locaux, afin de ne pas manquer les informations à venir.

ENTRETIEN D'HIVER DE LA CITERNE, DE LA COUR ET DES GALERIES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

La Municipalité de Belcourt recevra jusqu'à 15 h, le 30 septembre 2020, au bureau municipal situé au 219, rue Communautaire, des offres pour le déneigement de la citerne, de la cour et des galeries du centre communautaire.

L'entrepreneur devra faire l'entretien d'une manière satisfaisante et continue à partir de la première chute de neige jusqu'à la dernière neige, pour la saison hivernale 2020-2021.

Les soumissions devront être remises sous enveloppes scellées au bureau municipal et porter la mention: Soumission : DÉNEIGEMENT de la citerne, la cour et des galeries du centre communautaire.

Les soumissions seront ouvertes à 15 h 01 le 30 septembre dans le bureau du soussigné et seront prises en considération ultérieurement, par le conseil municipal de Belcourt et ledit conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Belcourt ce 9 septembre 2020

Nathalie Lizotte.





Bureau municipal

**Heures d'ouverture :
Les mardis, mercredis et jeudis
De 9 h à 12 h et 13 h à 16 h**

**219, rue Communautaire
Belcourt (Québec)
J0Y 2M0**

**Téléphone : 737-8894
Télécopieur : 737-4084
Courriel : info@munbelcourt.ca**

Maire : Carol Nolet
Conseillères et conseillers : Marjolaine Paré
Guylaine Labbé
Martine Michaud
Claude Arsenault
Lorraine Thibault
Steven Vallières

Directrice générale : Nathalie Lizotte,
Secrétaire adjointe : Christine Labbé

Inspecteur municipal : Gilles Dubreuil 737-4734

Pour renseignements supplémentaires concernant les informations citées dans le présent communiqué, n'hésitez pas à communiquer avec Nathalie Lizotte.

Belcourt, le 9 septembre 2020